

GESTION DES BATTERIES USAGÉES : ECOSYSTEM OBTIENT L'AGRÉMENT POUR 6 ANS

ecosystem obtient l'agrément des Pouvoirs publics pour la prévention et la gestion des batteries usagées sur les 5 catégories définies par le règlement européen UE 2023-1542. Cet agrément marque une étape stratégique majeure pour l'entreprise qui, à compter du 18 août 2025, se positionne comme un acteur clé prêt à relever les défis d'un marché des batteries en pleine expansion.

Avec ce nouvel agrément, ecosystem devient le seul éco-organisme couvrant à la fois le périmètre des batteries et celui des équipements électriques et électroniques (EEE), offrant une approche intégrée aux producteurs d'EEE et de batteries :

- Un seul point d'entrée pour les producteurs d'EEE, qui contiennent des batteries dans 30 à 40% des cas, cette proportion étant en croissance constante ;
- La garantie d'un recyclage dans le respect des exigences environnementales ;
- Un accompagnement à l'éco-conception, au réemploi, au remanufacturation et à la réaffectation des batteries ;
- Des projets de R&D mutualisés sur la recyclabilité des métaux critiques, l'identification des différentes chimies des batteries, la séparation des batteries des appareils... ;
- Une gestion globale de la problématique liée à la prévention du risque incendie et plus particulièrement des batteries Lithium-ion ;
- Un accès à une plateforme européenne de déclaration qui facilite les démarches des producteurs commercialisant leurs produits sur le marché européen (www.pronexa.com).

Anticipant les évolutions réglementaires européennes, ecosystem et Corepile - éco-organisme leader sur le secteur des piles et batteries portables depuis 20 ans - se sont rapprochés dès 2022. Corepile intègre désormais pleinement ecosystem dans le cadre d'une fusion-absorption, effective au 31 juillet 2025.

Un marché en pleine expansion

La transition énergétique qui favorise le développement de nouvelles sources d'énergie intermittentes (éolien, photovoltaïque) impose de nouvelles solutions de

stockage d'énergie. Dans le même temps, l'essor des équipements de mobilité électriques (véhicules électriques et hybrides, e-scooter, trottinettes), l'évolution des usages (digitalisation, portabilité) et les innovations technologiques (réduction du coût de fabrication des batteries, amélioration de leur densité énergétique) participent à la forte croissance du secteur des batteries observée ces dernières années, en particulier des batteries Lithium-ion.

Le périmètre de responsabilité élargie des producteurs (REP) s'adapte à ces évolutions et **inclut désormais l'ensemble des batteries** - au-delà des piles et batteries portables jusque-là seules concernées par les obligations de la REP - **réparties en 5 catégories** :

- Les piles et batteries portables
- Les batteries de moyens de transports légers
- Les batteries de démarrage, d'éclairage et d'allumage
- Les batteries industrielles
- Les batteries de véhicules électriques et hybrides.

A l'horizon 2030, l'ensemble de ces 5 catégories représenteront 1 450 000 tonnes de batteries sur le marché français, alors que la filière REP des batteries portables adresse en 2024 un marché de 40 000 tonnes. La filière de gestion des batteries usagées entre ainsi dans une nouvelle dimension.

Cette croissance génère une quantité accrue de déchets de batteries avec des incidences fortes sur les moyens de collecte à mettre en œuvre, la prévention du risque incendie, le développement d'un marché de seconde vie et enfin le recyclage optimal des matières - notamment les métaux critiques.

Sonia Artinian-Fredou, Présidente d'ecosystem, déclare : *« L'agrément obtenu par ecosystem constitue bien plus qu'une simple formalité : il s'agit d'une validation officielle de notre capacité à relever les défis d'une filière en pleine mutation. Nous souhaitons porter une REP Batterie ambitieuse, en collaboration rapprochée avec tous les acteurs de la chaîne, des producteurs aux utilisateurs. »*

Pour échanger sur la nouvelle filière batteries et ses enjeux, ecosystem sera présent au salon Pollutec du 7 au 10 octobre 2025 à Lyon Eurexpo France

À propos d'ecosystem : ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général agréée par les pouvoirs publics. Nous œuvrons à l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques (EEE) en soutenant la réparation et le réemploi, et en assurant leur dépollution et recyclage lorsqu'ils sont en fin de vie. Nous prenons en charge les EEE ménagers et professionnels, les lampes et les batteries. Nous sommes une entreprise à mission avec comme raison d'être la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé. www.ecosystem.eco

Contacts presse

Rumeur Publique - ecosystem@rumeurpublique.fr

Jérôme Saczewski 06 09 93 03 44 - **Laurence Bachelot** 06 84 05 97 54

Charlène Brisset 06 46 54 89 36 - **Marine Broustal** 06 21 70 40 07

LES 5 CATEGORIES DE BATTERIES



Les batteries portables

Toutes les piles et batteries scellées, pesant 5 kg ou moins

Enjeu clé : Atteinte du taux de collecte ambitieux de 73% à horizon 2030



Les batteries de Moyens de Transports Légers (MTL)

Batteries de vélos, trottinettes et autres moyens de transport légers, pesant 25 kg ou moins et spécifiquement conçues pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traction de véhicules sur roues

Enjeux clés :

- Passage d'une filière volontaire à une filière REP (soumis à des obligations réglementaires)
- Développement de la seconde vie
- Mise en place du « Passeport numérique » début 2027



Les batteries industrielles (IND)

Conçues pour des usages industriels ou toutes autres batteries qui pèsent plus de 5 kg.

Enjeux clés :

- Gestion des risques logistiques, stockage ou encore incendies dus en particulier aux batteries Lithium-ion
- Optimisation et développement du recyclage, de la valorisation et du réemploi
- Mise en place du « Passeport numérique » début 2027



Les batteries de démarrage, d'éclairage et d'allumage (SLI)

Conçues pour fournir de l'énergie électrique aux systèmes de démarrage ("Starting"), d'éclairage ("Lighting") ou d'allumage ("Ignition"), elles peuvent également être utilisées pour une fonction auxiliaire ou d'assistance dans des véhicules, d'autres moyens de transport ou d'autres engins.

Enjeux clés :

- Environnement : Recyclage performant, mais substance toxique à gérer (le plomb)
- Technologie : Modernisation (batteries AGM¹/EFB²), mais concurrence du Lithium-ion
- Géopolitique : Avantage sur la souveraineté (recyclage local possible)
- Social et emploi : Filière encore génératrice d'emplois, mais à reconverter progressivement



Les batteries de véhicules électriques et hybrides (VEH)

Batteries spécifiquement conçues pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traction des véhicules hybrides ou électriques, qui pèsent plus de 25 kg

Enjeux clés :

- Gestion du risque incendie lié aux batteries Lithium-ion
- Approvisionnement en métaux critiques (majoritairement hors Union Européenne)
- Structuration de la filière de recyclage local
- Mise en place du « Passeport numérique » début 2027

¹ Absorbent Glass Mat

² Enhanced Flooded Battery